

## Assemblée publique

### District électoral de Pointe-du-Lac

Conformément à l'article 109.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

**1** Lors de la séance que son Conseil a tenue le 16 mai 2023, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 55 / 2023 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin de créer le nouveau grand ensemble de terrains vacants 59, au nord-ouest de la rue Notre-Dame Ouest.

**2** En résumé, ce projet vise à créer le grand ensemble de terrains vacants 59 à même une partie du grand ensemble de terrains vacants 55.

**3** Territoire visé :



